



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-049-2023-05

PUBLIÉ LE 30 MAI 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2023-05-23-00006 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2023/44 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé**

IDF-2023-05-22-00006 - Arrêté n° ARS DOS 2023 / 1922 modifiant l'arrêté 2022/3124 fixant la composition du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie d'Ile-de-France?? (2 pages)

Page 7

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2023-05-25-00007 - Décision n° 2023-062 du 25 mai 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France?? (4 pages)

Page 10

IDF-2023-05-25-00006 - Décision n° 2023-063 du 25 mai 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis?? de la DRIEETS d'Ile-de-France?? (4 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-05-23-00006

Arrêté DOS/EFF/OFF/2023/44 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/44**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1<sup>er</sup> août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 19 mars 1981 portant octroi de la licence n°93#000072 à l'officine de pharmacie sise 3 Mail Victor Jarra, centre urbain régional à Noisy-le-Grand (93160) ;
- VU** la demande enregistrée le 9 février 2023, présentée par Monsieur Mohammad SYED, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DU PAVE NEUF, en vue du transfert de cette officine vers le 27 avenue Montaigne à Noisy-le-Grand (93160) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 22 février 2023 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 3 avril 2023 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 1,4 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un quartier délimité au nord par la rue Pierre Brossolette (Route départementale RD 75), à l'est par la route de Neuilly (route départementale 75), à l'ouest par la frontière communale et au sud par le boulevard du mont d'Est (route départementale RD 330) et la rue George Méliès ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Mohammad SYED, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DU PAVE NEUF, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 3 Mail Victor Jarra, centre urbain régional, vers le 27 avenue Montaigne, au sein de la même commune de Noisy-le-Grand (93160).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°93#002567 est octroyée à l'officine sise 27 avenue Montaigne à Noisy-le-Grand (93160).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°93#000072 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,  
La directrice du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-05-22-00006

Arrêté n° ARS DOS 2023 / 1922 modifiant  
l'arrêté 2022/3124 fixant la composition du  
conseil de discipline des étudiants du troisième  
cycle des études de médecine et de pharmacie  
et des internes en odontologie d'Ile-de-France

## ARRÊTE N° ARS – DOS – 2023 / 1922

Modifiant l'arrêté 2022/3124 fixant la composition du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie d'Île-de-France

### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le chapitre III du titre V du livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique, notamment les articles R.6153-32 à R.6153-40 du code de la santé publique ;

VU le code de l'éducation, notamment le chapitre II du titre III du livre VI de la troisième partie ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Île-de-France ;

VU l'arrêté n°ARS-DOSMS-2015/369 du 18 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Île-de-France ;

VU l'arrêté n°ARS-DOSMS-2016/444 du 8 décembre 2016 modifiant l'arrêté n° ARS- DOSMS-2015/369 du 18 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline des internes en médecine, pharmacie et odontologie d'Île-de-France

VU l'arrêté n°ARS-DOS 2022/3124 du 21 juillet 2022 fixant la composition du conseil de discipline des étudiants du troisième cycle des études de médecine et de pharmacie et des internes en odontologie d'Île-de-France

VU la proposition des organisations syndicales représentatives des internes en médecine et pharmacie ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A l'article 1<sup>er</sup> il est ajouté un 6° rédigé comme suit :

6° Etudiants faisant fonction d'interne

#### Titulaires

M. Abdoul Karin KONATE

M. Punleu OUCH

M. Ali BENABDELJELIL

Mme Hanae BOUHDADI

M. Abdellatif BEKRAOUI

Mme Safae Elfirdaous FARI FARADAT

Suppléants  
Mme Rima REKAB  
Mme Meryem SAIFI  
M. Ran CHENG  
Mme Malika MAHROUG  
M. Urbain BAZIE  
M. Ayoub IDRISSE

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 mai 2023

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
La Directrice du pôle Ressources  
Humaines en santé

**SIGNE**

Laure WALLON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-05-25-00007

Décision n° 2023-062 du 25 mai 2023 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l' Unité départementale du Val-de-Marne de la  
DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2023-062 du 25 mai 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-29 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n° 1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle interdépartementale n° 2 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle départementale n° 3 : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail,
- Unité de contrôle interdépartementale n° 4 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

**Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

## **Unité de contrôle départementale n° 1**

**Section 1-1** : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-2** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

**Section 1-3** : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

**Section 1-4** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-5** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

**Section 1-6** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 1-7** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-8** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-9** : Madame Fatimata TOUNKARA, inspectrice du travail.

**Section 1-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 1-11** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Fatimata TOUNKARA, inspectrice du travail.

## **Unité de contrôle interdépartementale n° 2**

**Section 2-1** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

**Section 2-2** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-3** : Madame Suzie CHARLES, inspectrice du travail.

En cas d'empêchement de Madame Suzie CHARLES, l'intérim est assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail, pour la zone aéroportuaire d'Orly, et par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail, pour la commune de Villeneuve-le-Roi.

**Section 2-4** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-6** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des chantiers de BTP. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-7** : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-8** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-9** : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

En cas d'empêchement de Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, l'intérim est assuré par Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail

**Section 2-10** : Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

**Section 2-11** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle départementale n° 3**

**Section 3-1** : Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail.

**Section 3-2** : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-3** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail, est habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

**Section 3-4** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail.

**Section 3-5** : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

**Section 3-6** : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 3-7** : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

**Section 3-8** : Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail

**Section 3-9** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

**Section 3-10** : Madame Nadège LETONDEUR, inspectrice du travail.

Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des chantiers de BTP.

**Section 3-11** : Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

### **Unité de contrôle interdépartementale n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-2** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-3** : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

**Section 4-5** : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-6** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-7** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail, est chargé par intérim du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-8** : Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-9** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail.

**Section 4-11** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2.

### **Article 4**

La décision prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2023.

### **Article 5**

La décision n° 2023-045 du 3 avril 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

### **Article 6**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 25 mai 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-05-25-00006

Décision n° 2023-063 du 25 mai 2023 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d Île-de-France



**Décision n° 2023-063 du 25 mai 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Céline D'ANDREA, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA inspectrice du travail
- Unité de contrôle n°4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Catherine BARRAS, directrice du travail
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

**Article 2 :** Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

### **Unité de contrôle n° 1**

**Section 1-1 :** Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

**Section 1-2 :** Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

**Section 1-3 :** Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

**Section 1-4 :** Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

**Section 1-5 :** Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail

**Section 1-6 :** Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail

**Section 1-7 :** Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

**Section 1-8 :** Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

### **Unité de contrôle n° 2**

**Section 2-1 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail,

**Section 2-2 :** Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

**Section 2-3 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

**Section 2-4 :** Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

**Section 2-5 :** Madame Charlotte ALLAIRE, inspectrice du travail

**Section 2-6 :** Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

**Section 2-7 :** Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

**Section 2-8 :** Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

**Section 2-9 :** Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

**Section 2-10 :** Monsieur Robert GUINOT, inspecteur du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GUINOT l'intérim est assuré par Madame Céline d'ANDREA, directrice adjointe du travail

**Section 2-11 :** Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

**Section 2-12 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Céline D'ANDREA, directrice adjointe du travail

### **Unité de contrôle n° 3**

**Section 3-1 :** Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

**Section 3-2 :** Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

**Section 3-3 :** Monsieur Vincent GIDARO, inspecteur du travail

**Section 3-4 :** Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

**Section 3-5 :** Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

**Section 3-6** : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

**Section 3-7** : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

**Section 3-8** : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

**Section 3-9** : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

**Section 3-10** : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

**Section 3-11** : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail

**Section 4-2** : Madame Julie COURT, inspectrice du travail

**Section 4-3** : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

**Section 4-4** : Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

**Section 4-5** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

**Section 4-6** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

**Section 4-7** : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

**Section 4-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Pierre-Yves HANNUS, directeur adjoint du travail

**Section 4-9** : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-10** : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

#### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-2** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

**Section 5-3** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-4** : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-5** : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

**Section 5-6** : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-7** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

**Section 5-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Ingrid BURGUNDER directrice adjointe du travail

**Section 5-9** : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

#### Article 4

La décision prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2023 et abroge la décision **n°2023-057 du 3 mai 2023** portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

#### Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 25 mai 2023  
Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT